



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-LAMPS

COMMUNE DE FRANCIILLON

COMMUNE DE VILLEGONGIS

COMMUNE DE VINEUIL

COMMUNE DE BRION

LEGENDE

- Zone urbaine
- Zone patrimoniale
- Zone patrimoniale périphérique
- Zone de jardin
- Zone à urbaniser
- Zone d'activités des mégisseries et route de Châteauroux
- Zone d'activités de Bel Air
- Zone agricole
- Zone agricole inconstructible
- Zone naturelle
- Zone naturelle où les fermes photovoltaïques sont autorisées
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- Bâtiments listés pour le changement de destination
- Création de nouvelle sortie sur la R.D. interdite (les terrains ne seront constructibles qu'après la réalisation d'une ou plusieurs contre-allées)
- Cône de vue
- Pour les parcelles concernées par le trait rouge, les bâtiments doivent être implantés soit à la limite marquée par le trait rouge soit avec un recul d'au moins un mètre par rapport à ce trait rouge.
- Secteur concerné par une OAP
- Limite d'implantation pour les ICPE

DEPARTEMENT DE L'INDRE  
COMMUNE DE LEVROUX

---

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

**PLAN DE ZONAGE**  
Planche SUD

---

Echelle 1/7500	Vu pour être annexée à la DCM du 27 Décembre 2016  Le Maire,
----------------	---

Plan de zonage du PLU arrêté par DCM du 11 Juillet 2016  
Plan de zonage du PLU approuvé par DCM le 27 Décembre 2016  
Fond de plan issu du plan cadastral de Mars 2015

Référence : 315-P015 Réalisation : Décembre 2016